

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Berne 26-30 mars 2007

PROJET DE RECTIFICATIF À L'ADR 2007

Nota du Secrétariat

VOLUME 1

Page 10

1.1.3.6.3

Tableau, catégorie de transport 0, colonne (2), Classe 1

Supprimer /1.4L

Page 17

1.2.1

Définition de "Citerne fermée hermétiquement", dernier tiret

Au lieu de 6.8.2.2.2.10 lire 6.8.2.2.10

Page 24

1.2.1

Définition de "Grand conteneur", NOTA

[Sans objet en français.]

Page 48

1.6.1.12

Première phrase

Au lieu de doit lire doivent

Page 65

1.8.3.11 b)

Treizième tiret

[Sans objet en français.]

Page 90

2.1.3.4.1

Premier tiret, en regard du No ONU 1614

Au lieu de poreux inerte lire inerte poreux

Page 104
2.2.1.1.7.5

Tableau, colonne "Définition", en regard de "Baguette Bengale"

Au lieu de de bois lire non métalliques

Page 145
2.2.41.3

Liste des rubriques collectives, code de classification DT

[Sans objet en français.]

Page 191
2.2.62.1.4.1

Tableau, colonne "Micro-organisme", en regard de "2900"

[Sans objet en français.]

Page 192

2.2.62.1.5.6 b) [Sans objet en français.]

3.2.1 Tableau A du chapitre 3.2

No. ONU	Colonne	Correction
0226	(2) deuxième ligne	<u>Au lieu de LÈNETÉ-TRANITRAMINE lire</u> LÈNETÉTRANITRAMINE
0322	(2) page de gauche	Sans objet en français

3.2.1 Liste alphabétique

[Sans objet en français.]

Page 46
4.1.1.19.2

Première phrase

Au lieu de 6.1.5.3.4 lire 6.1.5.3.5

Page 79
4.1.4.1

P001, PP81

[Sans objet en français.]

Page 102
4.1.4.1

P200, 9) a)

Au lieu de 4C lire 4TC

Page 185
4.2.4.2

Deuxième phrase

Au lieu de 6.2.1.5 lire 6.2.1.6

Page 315

6.1.5.7.2 et 6.1.5.7.3 Supprimer à masse moléculaire élevée

Page 391

6.4.23.14 Alinéa x)

Re numéroter en tant que w)

Page 431

6.7.1.1 Première phrase

Supprimer des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 7, 8 et 9

Page 485

6.7.5.12.4 Deuxième phrase

Au lieu de 6.2.1.5 lire 6.2.1.6

Page 507

6.8.2.7 Placer la première phrase du dernier paragraphe ("Néanmoins les citernes doivent satisfaire aux exigences minimales du 6.8.2.") à la fin du premier paragraphe (après "...reconnu par l'autorité compétente.").

Page 559

7.3.2.6.1 Titre

Insérer No ONU avant 2814

Page 576

7.5.11 CV33 c)

[Sans objet en français.]

Page 610

8.6.4 Dans le texte russe, dans le Nota après le tableau

Au lieu de C4000D lire C5000D

Correction additionnelle s'appliquant uniquement à la version CD Rom**Tableau A du chapitre 3.2**

[Sans objet en français.]
